



NOM (EN MAJUSCULES) :

PRÉNOM (EN MAJUSCULES) :

Lieu : Crillon Lyon 2 Lyon 4 Lyon 7 St Cyr

CERTIFICAT MEDICAL SAISON 2019 – 2020

Madame, Monsieur,

Afin que nous puissions valider votre licence permettant la pratique de l'escrime, vous devez nous fournir un certificat médical de non contre-indication. Ce certificat est obligatoire, autant pour la pratique en entraînement et loisir, que pour la pratique en compétition.

Pour la compétition, le médecin doit autoriser la participation en compétition et éventuellement le simple surclassement (participation dans la catégorie immédiatement supérieure). Ces mentions sont autorisées par défaut (votre médecin doit rayer la ligne s'il ne l'autorise pas).

Le certificat est valide pour l'entraînement et le loisir et est **valable 3 ans** à partir de la date d'émission si daté après le 01/09/2016. Il est obligatoire pour la compétition. Les contrôles sont stricts.

Merci de consulter votre médecin habituel et de nous remettre le plus rapidement possible le certificat ci-dessous complété.

Je soussigné, Docteur.....

Atteste avoir délivré à M.....

Né(e) le.....

Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escrime.

- Autorise la participation aux compétitions dans sa catégorie (*)

- Autorise le simple surclassement (*)

Date, signature et cachet du Médecin

(*) Rayer les mentions inutiles